

# **GCS POLE DE SANTE DU VILLENEUVOIS**

## **Index égalité femmes / hommes 2024**

Chaque année avant le 1er mars, les entreprises privées d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier sur leur site Internet leur index de l'égalité entre les femmes et les hommes. Concernant le GCS Pôle de Santé du Villeneuvois, le score est de 92/100 pour l'année 2024, au titre des données 2023.

Le calcul de cet index global est réalisé à partir de la valeur de plusieurs indicateurs dont voici le détail pour le GCS Pôle Santé du Villeneuvois :

Index global de **92/100**, décliné par indicateurs comme suit :

- Indicateur relatif à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes : **37/40**
- Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles » : **35/35**
- Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : **15/15**
- Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : **5/10**

Références : décret n°2019-15 du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et relatives à la lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail.

**L'INDEX publié par le GCS Pôle de Santé du Villeneuvois est > à 75/100.  
L'établissement est en conformité avec les objectifs fixés par le décret.**